

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 20/02/2023

OBJET : Sollicitation du contrat Région Ville pour 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation 10/02/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt février deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Alexis VERMOREL

Procurations :

Céline BABUS à Emmanuelle SCHARFF

Didier RICHERD à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Stéphane DUTHEIL

Excusé

Linda BEGGUI

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Daniel POMERET expose que les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes disposent de moyens très hétérogènes et sont particulièrement impactées par la baisse des dotations de l'Etat qui limite fortement leurs capacités à investir. De plus, certaines communes sont confrontées à des charges de centralités qui peuvent réduire leurs marges de manœuvre en investissement.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Région a souhaité agir pour stimuler et conforter les dynamiques de développement et les initiatives des communes, qui peuvent générer des

22/2023

Envoyé en préfecture le 28/02/2023
Reçu en préfecture le 28/02/2023
Publié le
ID : 069-216900092-20230220-22_2023-DE



activités nouvelles, soutenir l'activité économique locale, développer leur attractivité et contribuer ainsi au maintien de la qualité des services publics locaux.

Plusieurs dispositifs régionaux de soutien aux communes ont été déployés entre 2016 et 2021 notamment les Bonus Bourg-centre, les Contrats Ambition Région ainsi que le Bonus relance pendant la phase la plus aigüe de la crise sanitaire en 2020 et 2021.

Au regard du succès de ces dispositifs d'intervention la Région souhaite conforter son soutien et intervenir en accompagnement des communes qui souhaitent investir selon des modalités:

- Permettant un dialogue direct avec les élus communaux
- Accessibles facilement pour tous les élus,
- Simple dans ses modalités et ses circuits administratifs
- Souple afin de s'adapter aux besoins particuliers exprimés par les communes

Le projet consiste à la construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne afin d'offrir un lieu adéquat au vu du nombre d'enfants.

La commune de Anse a constitué un dossier pour solliciter une aide auprès de la Région au titre de la construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne.

1 – Objet de l'opération : Construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne.

2 – Durée de l'opération : Lancement des travaux en juin 2023 pour une fin prévisionnelle septembre 2025.

3 – Coût prévisionnel (H.T.) :

Coût des travaux: **2 070 000,00 €**

4– Montant de la subvention sollicitée : 40 % du montant total du projet

- Oüi l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région dans le cadre du contrat Région Ville pour 2023 pour Construction d'un restaurant scolaire à l'école Paul Cézanne.

2°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire